

Bruxelles, le 8 février 2016
(OR. en)

5859/16

CO EUR-PREP 7

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Conseil européen (17 et 18 mars 2016) - Projet d'ordre du jour annoté

Conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil européen, le président du Conseil européen, en coopération étroite avec le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui exerce la présidence semestrielle du Conseil et le président de la Commission, soumet au Conseil des affaires générales un projet d'ordre du jour annoté.

Les délégations trouveront ci-joint le projet d'ordre du jour annoté qui est soumis par le président du Conseil européen et qui expose les principaux points que le Conseil européen devrait aborder au cours de la réunion précitée.

À la lumière du dernier débat que le Conseil des affaires générales tiendra dans les cinq jours qui précèdent la réunion du Conseil européen, le président du Conseil européen établira l'ordre du jour provisoire.

o

o o

I. MIGRATIONS

Le Conseil européen examinera de nouvelles mesures pour faire face à la crise des migrants et des réfugiés.

II. SEMESTRE EUROPÉEN / EMPLOI, CROISSANCE ET COMPÉTITIVITÉ

Le Conseil européen se penchera sur la mise en œuvre des recommandations par pays et discutera des priorités pour le Semestre européen 2016. Dans ce contexte, la présidence néerlandaise rendra compte de l'état d'avancement des principales initiatives visant à renforcer le marché unique.
